

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

“ LES TÉLÉPHONES ”

“ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membre : M. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 538-82.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiërdieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-10.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'Administration, sous la pression créée par notre Association, se décide enfin à demander aux Pouvoirs Publics une partie, tout au moins, des fonds nécessaires à la réforme du système téléphonique, il devient de plus en plus nécessaire que nous ayons avec nous, dans la nouvelle campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

NOTRE FEUILLE DE RÉCLAMATIONS

Notre feuille de réclamations, qui était encartée en double exemplaire dans notre bulletin de juin, a eu le plus vif succès auprès de nos adhérents.

Nous avons reçu de nombreuses félicitations à ce sujet, et des demandes de nouveaux bulletins.

Nous tenons toujours des exemplaires de cette feuille de réclamations à la disposition de ceux de nos adhérents qui auraient déjà utilisé leurs deux bulletins.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraîtra régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

SOMMAIRE

	Pages
Le progrès étouffé par la routine.	3
M. Bérard continue	4
Un département privilégié	5
Une mise en demeure	5
M. Bérard jugé par M. Sembat	6
Le développement du téléphone en Europe	6
L'ingénieur téléphonique	7
Le rapporteur du budget des P. T. T.	9
Echos de partout	9
Rosignols téléphoniques	11
A travers la presse	12
Tribune des abonnés	12
Lettre de téléphoniste	12
Tournez le moulin.	13
Remises à nos adhérents	14

Le progrès étouffé par la routine

Un intéressant rapport.

Les projets de réformes du service de l'exploitation électrique. — La commission a repoussé le projet.

Nous apprenons, d'après le rapport de M. Marcel Sembat sur le projet de réforme téléphonique de l'Administration, que le directeur de l'exploitation électrique de la région de Paris avait soumis un rapport très remarquable à la commission instituée par M. Bérard pour étudier la réfection de l'outillage téléphonique.

M. Marcel Sembat a eu l'occasion de rendre plusieurs fois hommage aux travaux de ce service. Il dit notamment :

« Examinons les nouveaux moyens d'action qui seront nécessaires quand nous aurons le régime équitable des *conversations taxées* dans le réseau de Paris, que nous avons tant de fois réclamé dans nos rapports précédents, et que le *distingué directeur de l'exploitation électrique a réclamé si souvent aussi.* »

M. Sembat et le directeur de l'exploitation électrique ne perdent pas de vue, en effet, le but à atteindre, et sont d'accord entre eux — et avec nous — sur ce point : réforme immédiate et radicale de l'outillage téléphonique, pour pouvoir desservir un nombre beaucoup plus considérable d'abonnés, et permettre, par suite, d'abaisser le prix de l'abonnement. Toutes ces questions sont solidaires.

Le directeur des services électriques de la région de Paris avait, en conséquence, soumis à la commission de l'outillage un rapport très documenté sur la nécessité de réorganiser les bureaux

centraux, dans lequel il posait l'extrême urgence de cette question, montrant dans ce rapport comment, si le régime des conversations taxées ou la réduction du taux de l'abonnement était admis, il faudrait alors prévoir « un accroissement (d'abonnés) double pour l'année de l'abaissement et les deux ou trois suivantes, et un abaissement égal à l'accroissement actuel pour les années ultérieures, et cela au moins jusqu'à 250.000 ou 300.000 abonnés et peut-être plus. »

Remarquons que ces chiffres sont exactement semblables aux chiffres donnés par M. Webb, dans le lumineux rapport que nous avons publié. Voici le passage de M. Webb :

« Si le système téléphonique de Paris était complètement reconstruit avec des bureaux centraux et des postes d'abonnés modernes, et si le personnel était soigneusement formé et exercé suivant les plus récentes méthodes d'opérations téléphoniques, Paris aurait en trois ans un service parfaitement efficace, un service où l'audition serait bonne, l'opération exacte, et la rapidité moyenne d'une mise en communication d'environ 30 secondes.

« Si on établissait un tarif basé sur le message, et si on adoptait un bon système d'exploitation, Paris aurait en trois ans 150.000 téléphones, et en dix ans en compterait 250.000 ou 300.000. »

Tous les hommes compétents, on le voit, sont d'accord.

Poursuivant son rapport, le directeur de l'exploitation électrique remarque que les bureaux centraux B et K (Gutenberg et Desrenaudes [Passy]), seront saturés dès 1906, et que R (Roquette) le sera dès 1909. Saturé est joli et fait image : le mot mérite de rester.

Il faut donc de nouveaux multiples et, par suite, de nouveaux immeubles. Le directeur estime qu'en conséquence il faudra reviser les circonscriptions téléphoniques actuelles, « de manière à ce que chaque immeuble ancien et chaque immeuble nouveau devienne le centre d'une circonscription nouvelle. »

L'auteur du rapport montre ensuite quels seraient les avantages financiers du projet. Comme on va le voir, les raisons d'économie, à elles seules, militaient en faveur de l'adoption :

« S'il était possible aujourd'hui, où il n'y a que 36.000 abonnés à Paris, de passer instantanément des circonscriptions anciennes aux circonscriptions que je propose d'admettre pour l'avenir, l'économie en câbles serait de 3.500.000 fr., à peu près 100 fr. par abonné. Pour les 350.000 abonnés dont mon projet prévoit le raccordement, ce sera une économie de 35 millions, supérieure de plus de 10 millions à la dépense d'achat des terrains et d'édification des nouveaux bureaux. »

Au contraire, le piétinement, les solutions ba-

tardées deviendront rapidement beaucoup plus dispendieuses qu'une réforme radicale et immédiate. Qu'on en juge :

« Si, comme cela est rationnel, on veut établir un programme permettant au réseau de se développer sans à-coups, et régulièrement, par la seule exécution d'un projet arrêté dès aujourd'hui, *sans avoir recours à des solutions de fortune* dans le genre de celle que j'ai été amené à proposer en 1903, et que l'Administration a dû adopter de toute nécessité, parce qu'on n'en a pas trouvé d'autre, il faudrait, si on ne veut pas modifier les circonscriptions, s'assurer, dès à présent, *on ne sait à quel prix*, à côté ou à la place de nos bureaux actuels, des immeubles d'une surface deux ou trois fois plus grande que celle que nous possédons. Je dis dès aujourd'hui, car plus on attendra, plus la nécessité de rester là où on est sera grande, en raison : 1° des dépenses de déplacement qui croissent avec le nombre de câbles amenés, et 2° de l'inutilité des dépenses en accès... »

Or, à notre grande stupéfaction, nous apprenons — toujours par la plume de M. Marcel Sembat — que « ce rapport n'a pas été discuté dans son ensemble » par la commission que présidait M. Bérard.

Comment ! on institue une commission pour étudier la réforme du matériel téléphonique ; un haut fonctionnaire chargé de la direction de ce service présente un rapport sur une réforme *urgente*, — et la commission ne daigne même pas discuter ce rapport.

Mais alors, qu'a-t-elle fait, cette commission ? A quoi servait-elle ?

En dépit des excellentes raisons qui lui étaient données, la commission, dont le siège était fait, « n'a pas retenu les propositions concernant la réforme entière » — ce qui, en style moins académique, s'appelle un enterrement de première classe. Au lieu d'une réforme, l'Administration a préféré un mauvais replâtrage en demandant simplement la création d'un nouveau bureau central. Quand ce bureau sera prêt, dans deux ans au plus tôt, il sera insuffisant.

Nous demandons, d'ici là, quel sera le sort des nouveaux abonnés du rayon de Wagram et de Gutenberg. Impossible de les rattacher aux bureaux centraux, puisque, de l'aveu même de l'Administration, ces bureaux sont saturés. Alors ? on priera les nouveaux abonnés d'attendre sous l'orme... pendant deux ans. Charmante perspective, qui montre bien l'imprévoyance de l'Administration.

Quant aux anciens, ils seront aussi mal servis qu'avant, pour leurs 400 fr.

Mais que lui importe, à l'Administration ? Les ronds-de-cuir, à la commission, ont eu raison, une

fois de plus, des techniciens, et mis la lumière sous le boisseau. Une telle victoire suffit à son orgueil.

Il y avait peut-être un ou deux techniciens compétents à la commission de l'outillage : les bureaucrates n'ont tenu aucun compte de leurs lumières !

C'est le cas de répéter, en guise de conclusion, le mot sévère, mais juste, que M. Thierry, député, disait dernièrement au cours d'une interview à la *Liberté* :

« *Un commerçant qui régirait les téléphones, les allumettes et les tabacs, comme le fait l'Etat, serait en faillite au bout de deux ans.* »

M. Bérard continue

M. Bérard continue ses communiqués louangeurs à la presse, en annonçant qu'il va mettre en adjudication 71 lots, portant sur des appels magnétiques, transmetteurs, récepteurs, etc., etc., destinés à l'introduction du système automatique pour les signaux d'appel et de fin de conversation, en utilisant à cet effet les crédits votés par le Parlement et incorporés au budget de 1906.

Or, la dépense prévue par l'Administration pour l'exercice 1906 s'élève en tout à 1 million 50.000 fr. ; et nous serions curieux de savoir dans *quelle proportion ce crédit sera employé à la transformation du système téléphonique, et aussi combien d'abonnés seront appelés à en bénéficier pendant le cours de la présente année ?*

N'oublions pas, et pour cause, que dans les 4 millions 800.000 francs demandés pour la réforme téléphonique et dont 3 millions 750.000 fr. « pourront être employés » (*sic*) en 1907, le fameux 4^e étage de Gutenberg y figure pour la modeste somme de 1 million 210.000 fr. ? (Voir notre précédent *Bulletin*, p. 3.)

Nous serions donc curieux de savoir *combien d'abonnés* bénéficieront de la transformation du matériel annoncée dans la note officieuse, et *dans combien de temps ?* M. Bérard, qui sait si bien soigner sa presse, pourrait-il nous le faire connaître, tout au moins par la voie des journaux ?

Dans son communiqué à la presse, M. Bérard continue encore son système habituel en annonçant l'adoption en France du système adopté en Amérique. Il sait fort bien que l'automatisme pour les signaux d'appel et de fin de conversation n'est en réalité qu'une partie de ce système, lequel a pour base l'application de la batterie centrale, c'est-à-dire la suppression des piles primaires chez les abonnés.

« *Aux grands maux Bérard* » nous craignons fort que les abonnés au téléphone n'en soient réduits bientôt à employer « *les grands moyens* ».

UN DÉPARTEMENT PRIVILÉGIÉ

Sait-on quel est le département français qui détient le record en matière de progrès postal ou télégraphique, ou si l'on préfère — car le mot « progrès », en l'espèce, semblerait d'une amère ironie — celui qui est le moins déshérité ?

On songe aussitôt à des départements industriels ou commerciaux, où la population est très dense, comme la Seine, le Nord, le Rhône, la Gironde... Vous n'y êtes pas : c'est le département de l'Ain.

C'est en effet ce qui ressort d'une curieuse statistique que nous extrayons du récent et très intéressant ouvrage de M. Alfred Prost, *La Crise postale française* (1).

Au 1^{er} janvier 1906, le département de l'Ain avait 162 bureaux de poste pour 350.416 habitants, c'est-à-dire 1 pour 2.163.

Par contre, la Seine n'en comportait que 229, pour 2.714.068 habitants, c'est-à-dire 1 pour 11.851 ;

La Seine-et-Marne, 112 pour 955.862 habitants, ou 1 pour 8.534 ;

Le Nord, 251 pour 1.867.024 habitants, ou 1 pour 7.438 ;

Le Finistère, 115 pour 773.014 habitants, ou 1 pour 6.721.

Quant aux bureaux télégraphiques ouverts à la même date, l'heureux département de l'Ain en comptait 296, ou 1 par 19 kilomètres carrés.

Dans les Landes et le Gers, il n'y en avait, pour le premier, que 123, ou 1 par 75 kilom. carrés ; pour le second, que 84, ou 1 par 74 kilom. carrés.

De plus, Paris *intra muros* n'avait qu'un bureau télégraphique pour 21.203 habit. ; la Seine, hors Paris, 1 pour 7.771 habitants ; la Lozère n'ayant que 54 bureaux, ou 1 par 95 kilom. carrés ; le Morbihan, 112 pour 563.468 habitants, c'est-à-dire 1 bureau par 60 kilom. carrés et pour 5.030 habitants.

Après de pareils chiffres, il est inutile de rappeler, n'est-ce pas ? que le département de l'Ain compte parmi ses députés le Sous-Secrétaire d'Etat des P. T. T., et que les électeurs bressans — reconnaissance oblige — ont assuré une brillante réélection à M. Bérard.

L'amitié d'un « grand homme » est un bienfait des Dieux !

(1) Paris, librairie des Sciences agricoles, Ch. Amat, éditeur.

Une mise en demeure

Dans son remarquable rapport fait au nom de la commission du budget des P. T. T. (séance du 23 mars 1906), M. Marcel Sembat, au sujet des 4.800.000 francs demandés par l'Administration pour la réfection du système téléphonique s'exprimait ainsi :

« Mais nous attendons quelque chose de plus et de mieux. Nous croyons bien, dans les propositions faites, que l'on a voulu sauver la face, faire, pour le présent, disparaître les plaintes. Mais, pour l'avenir, que fait-on ? Quel est le programme de l'Administration ?

« A-t-on l'intention de réduire le prix de l'abonnement à Paris, ainsi que le décret du 7 mai 1901 le promettait ? Si non, pourquoi ? Si oui, quelles dispositions a-t-on prises pour recevoir les nouveaux abonnés ? Les meubles que l'on va installer y suffiront-ils ? Les bâtiments où les nouveaux meubles devront être logés seront-ils assez vastes ?

« Nous avons posé à l'Administration les questions suivantes :

« Les sommes de :

« 4.800.000 fr. demandés pour la transformation du réseau téléphonique de Paris ;

« 4.200.000 fr. pour la création d'un nouveau bureau central téléphonique à Paris ;

« 600.000 fr. pour la réinstallation du service interurbain de Gutenberg,

« Permettront-elles de réaliser la réduction du prix de l'abonnement au réseau téléphonique de Paris ?

« Dans la négative, quelles sont les catégories et le montant par catégorie des dépenses qui seraient encore nécessaires, et à quelle époque après le vote des crédits, l'Administration serait-elle en mesure de réaliser la réduction prévue ?

« L'Administration a-t-elle un programme de construction de nouveaux bureaux centraux téléphoniques ? Dans l'affirmative, quel est-il ? Quels sont les avantages et les inconvénients, soit au point de vue du service, soit au point de vue des dépenses d'établissement, d'entretien, d'exploitation de la multiplicité de ces bureaux ? »

« Malgré deux rappels, les réponses ne nous sont pas encore parvenues. »

L'honorable rapporteur du budget des P. T. T. peut continuer sans crainte ses rappels. Jamais, au grand jamais, l'Administration n'aura garde d'y répondre. M. Bérard est, d'une part, trop occupé par ses travaux législatifs et aussi par ses

études sur la Convention (celle de 1792, pas celle de Berne); et, d'autre part, pour son Administration, les questions posées sont insolubles.

Aurons-nous plus de chances que l'honorable rapporteur en renouvelant auprès de M. Bérard, au nom des abonnés au téléphone, la mise en demeure énergique et les questions précises de M. Sembat ? Nous n'osons guère l'espérer, car le silence est la grande tactique — et pour cause ! — du Sous-Secrétaire d'Etat des P. T. T.

M. Bérard jugé par M. Sembat

Dans un récent article, M. Sembat, rappelant l'affaire Massonnier, dont M. le député Rouanet avait saisi la Chambre le 17 mars dernier (il s'agissait d'un faux dont avait été victime M. Massonnier en sa qualité de titulaire du bureau de Saint-Etienne), écrivait :

« Devant la Chambre profondément émue, M. le Sous-Secrétaire d'Etat, dont je copie les paroles à l'*Officiel*, affirma : « Vous pouvez être certains que s'il y a un coupable, quel qu'il soit, il sera puni. Peu m'importe l'agent qui a dénoncé le fait incriminé, je n'ai pas à le rechercher. »

« Voilà une déclaration décisive, n'est-il pas vrai ? Quelle n'est pas la stupeur des agents en apprenant, à la veille de leur Congrès, que M. Massonnier, la victime, est traduit devant le conseil de discipline, pour y être contraint de nommer ceux qui ont révélé le grattage !

« Ce sont là des pratiques intolérables. Le seul remède, c'est la suppression des notes secrètes, la communication à l'intéressé de son dossier complet. La confiance qui doit régner dans le personnel entre subordonnés et chefs est impossible sans la franchise. Un employé peut-il garder son estime à un chef, qu'il soupçonne de lui adresser en face des éloges et de le calomnier par derrière ? La qualité première pour commander, c'est la fermeté de caractère. *Quiconque n'est pas capable d'adresser à son subordonné, ouvertement et les yeux dans les yeux, les critiques qu'il croit justes, celui-là n'est pas un chef. C'est un singe. C'est une caricature de chef, un déguisé qui usurpe un rôle qui n'est pas le sien.*

« Le Congrès réclamera plus énergiquement que jamais l'abolition des dossiers secrets et le rétablissement, dans les mœurs administratives, de la franchise et de la loyauté. »

MARCEL SEMBAT,
Député.

Le moindre commentaire amoindrirait la portée d'une telle déclaration de l'honorable rapporteur du budget des P. T. T. (*Journal des Postes*, 17 juin 1906.)

Le développement du téléphone en Europe

Les progrès en Angleterre et en Allemagne.

Dans toute l'Europe, avec sa population de 380 millions d'habitants, il y avait, au 1^{er} janvier 1906, un total de 1 million 675.000 téléphones en service ; ce qui donne une moyenne de 4.4 téléphones par 1.000 habitants.

La Grande-Bretagne, avec 42 millions d'habitants, a 425.356 téléphones, soit une moyenne de 10.1 téléphones par 1.000 habitants.

Par conséquent, la Grande-Bretagne représentant onze pour cent de l'entière population de l'Europe, a ainsi, pour sa part, 25.4 % des téléphones européens, son développement téléphonique étant donc supérieur de près de deux fois et demie à celui de l'Europe entière.

A l'exception de l'Angleterre, la moyenne du développement téléphonique dans toute l'Europe continentale est seulement de 3.7 % : 1 million 250.000 téléphones pour 338 millions d'habitants. Le chiffre des téléphones anglais dépasse de 30.000 celui de onze contrées européennes, représentant ensemble 288.000 habitants. Il y a seulement trois pays dans l'Europe continentale qui ont plus de téléphones qu'il n'y en a dans la seule ville de Londres, le total des téléphones en France étant d'un tiers inférieur à celui de l'Angleterre.

Un seul pays européen a un plus grand nombre de téléphones en service qu'en Angleterre : c'est l'Allemagne, qui possède 593.535 téléphones, donnant 10.2 téléphones par 1.000 habitants. Le développement dans les deux pays est ainsi presque identique ; et comme l'augmentation du téléphone s'opère plus rapidement en Angleterre qu'en Allemagne, l'Angleterre aura bientôt le premier rang dans le développement du téléphone en Europe.

L'Europe est cependant bien loin encore d'approcher du prodigieux développement du téléphone en Amérique. Pour une multitude de raisons, le téléphone y est entré dans la vie quotidienne à une telle intensité, à peine concevable à ceux qui, comme en Europe, ont à lutter contre tous les ennuis qui ont jusqu'à présent toujours enrayé le développement du système téléphonique.

C'est une chose commune en Amérique de trouver un appareil téléphonique sur chaque bureau d'affaires, sur chaque comptoir d'une boutique un peu importante, dans chaque chambre d'hôtel et même dans chaque chambre des pensions de famille de moyenne importance.

Le téléphone est devenu le compagnon inséparable de jour et de nuit de l'Américain, et il se repose sur lui pour une infinie variété de sujets. De ce côté, même l'Angleterre est en retard de plus de dix années sur l'Amérique.

★★

En Allemagne, la situation est particulièrement intéressante pour nous. Tandis que nous piétinons sur place avec le système Bérard, et qu'on découpe en tranches infinitésimales deux ou trois pauvres millions obtenus à grand'peine, l'Allemagne vient de dépenser plus de 52 millions pour l'exercice écoulé. Comme on le verra, elle prévoit les besoins à venir. Nous nous contenterions, nous, si on pouvait satisfaire les besoins présents !

En 1895, l'administration allemande n'avait dépensé que 6.125.000 fr. pour étendre et renouveler ses réseaux téléphoniques alors existants, alors que ses débours, consacrés au même objet, se sont élevés : en 1903, à plus de 50 millions de francs ; en 1904, à plus de 46 millions de francs, et, EN 1905, à 52.150.000 DE FRANCS. C'est pour la première fois, en 1905, que l'on a dépassé sur les réseaux allemands le chiffre de 1 milliard de conversations échangées, ce qui représente environ 3 millions de conversations par jour.

L'augmentation, en 1905, a été fort importante par rapport à 1904 : elle s'est, en effet, élevée à 10.9 % pour les conversations suburbaines, à 22.5 % pour les conversations régionales, et à 13.1 % pour les conversations à grandes distances. On rencontre des bureaux centraux dans 21.397 localités, dont 3.003 desservent 5 abonnés et plus, 1.059 avec moins de 5 abonnés, mais cependant pourvus d'un poste commutateur, et, enfin, 13.513 localités qui, bien que ne possédant ni bureau central, ni cabine publique, sont cependant reliées, par des fils d'abonnés, au réseau général.

Les communications sont présentement assurées par 1.367 km. de conducteurs sous câbles et 452 km. de lignes aériennes. Ce réseau n'est pas, d'ailleurs, encore complètement utilisé : en effet, environ 546 km. de lignes sous câbles et 44.407 km. de lignes aériennes ont été construites pour les besoins à venir.

Au 31 décembre 1905, on avait, pour les principales villes de l'Allemagne, les chiffres suivants :

	Postes d'abonnés	Conducteurs en service	Conversations par jour
Berlin	74.836	196.698	578.422
Hambourg	31.707	65.055	271.598
Francfort-s/Mein.	14.104	41.949	108.179
Leipzig	13.159	69.301	62.668
Dresde	12.917	51.619	65.889
Cologne	11.163	45.737	69.299
Breslau	9.364	19.784	66.606

Ces chiffres se passent de commentaires.

Rappelons qu'à Berlin l'abonnement forfaitaire annuel varie de 100 à 181 marks (125 à 226 fr. 25).

Quand on jouit comme nous d'un abonnement de 400 francs et d'appareils aussi préhistoriques qu'inutilisables, on peut être fier d'être Français ! N'est-ce pas, M. Bérard ?

L'Ingénieur téléphonique

Le *National Telephone Journal* (anglais) publie en ce moment une remarquable étude de M. J.-I. Carly, ingénieur en chef des compagnies téléphoniques de New-York et de New-Jersey, sur « l'ingénieur téléphonique ». Nous donnons ci-dessous les commentaires qui l'accompagnent et dont on peut tirer profit en France comme en Angleterre :

M. Carly est une des plus hautes autorités en téléphonie, et son étude doit être lue soigneusement et attentivement par tous ceux qu'intéressent le travail et l'évolution de la téléphonie ; elle fait, en effet, très clairement ressortir, non seulement les nombreux problèmes et complications qui assaillent l'ingénieur téléphonique, mais aussi l'influence qu'exerce la solution desdits problèmes sur les finances des compagnies téléphoniques et sur l'efficacité de leur service. Un autre point sur lequel M. Carly insiste énergiquement et que les professionnels de la téléphonie, aussi bien que le grand public, oublient trop souvent, c'est le rapport étroit existant entre la méthode d'affaires d'une compagnie téléphonique et la méthode technique de son ingénieur. On peut affirmer sans hésitation qu'en téléphonie une méthode incorrecte en affaires conduit forcément à une technique défectueuse, et réciproquement, si la technique est en faute, les méthodes les plus ingénieuses en affaires ne suffiront point à arranger les choses.

M. Carly a naturellement pris les exemples cités par lui, au cours de son étude dans les compagnies téléphoniques américaines, qui diffèrent considérablement de celles des Iles Britanniques.

Exemple. — La communication taxée dont il parle longuement n'existe pour ainsi dire pas en

Angleterre. Mais en Amérique, au contraire, le service des lignes suburbaines à tarif fixe, ou à communication taxée, est une des branches les plus importantes de toutes les compagnies téléphoniques locales. En Angleterre, ce service est fait entièrement par des lignes rattachées au multiple central du Post Office, son prix est extrêmement réduit, et il ne donne aucun bénéfice à la compagnie, ni même probablement au Post Office. En enlevant donc à la compagnie téléphonique anglaise le profit fort important qui découle de cette branche du service, les conditions des compagnies des deux pays ne sont plus du tout les mêmes, et l'on est forcément obligé de tenir compte de ces différences de conditions, en étudiant les problèmes techniques de la téléphonie.

M. Carty consacre une partie de son étude, et ce n'est pas celle qui a le moins de valeur, à prouver combien sont fausses et défectueuses les méthodes qualifiées inexactement de « sens commun ».

Construire des bâtiments, poursuivre un travail, établir des câbles, des conduits et autres appareils sans avoir auparavant étudié à fond les facteurs et résolu les problèmes qui en découlent, n'est non seulement pas la manière d'éviter lesdits problèmes, mais revient au même que de donner une réponse sans avoir considéré la question. Il est évident que l'existence même du service constitue bien une réponse, mais les résultats subséquents prouveront fort probablement que cette réponse était erronée et que des grosses sommes d'argent furent donc inutilement gaspillées. La devise qui se retrouve dans toutes les pages de l'étude de M. Carty est celle-ci : « Étudiez vos problèmes », et c'est la devise que tous les professionnels de la téléphonie devraient prendre à cœur.

L'étude de M. Carty sera d'une très grande utilité à tous les travailleurs téléphoniques, mais elle serait encore bien plus utile à certains membres du Parlement, ainsi qu'à certains journalistes, qui décident de tous les problèmes téléphoniques haut la main, et avec autant d'insouciance pour la technique et les finances téléphoniques que si ces sujets étaient aussi éloignés de la politique pratique que les canaux de la planète Mars.

Un ingénieur téléphonique anglais raconte que pendant un long trajet en chemin de fer il lui arriva de lier conversation avec un compagnon de voyage intelligent, qu'il reconnut bientôt pour être un notable commerçant auquel sa fortune et sa position avaient mieux valu qu'un titre. Un des traits caractéristiques des hommes d'affaires intelligents étant la curiosité, celui-ci ne tarda pas à demander quelle était la profession de sa nouvelle connaissance. « Je suis ingénieur téléphonique, lui fut-il modestement répondu. — Ingé-

nieur téléphonique ! s'écria avec surprise le notable commerçant ; mais je ne savais pas que la téléphonie était du domaine des ingénieurs. » Le pauvre notable commerçant était bien excusable, car pour la grande moyenne du public, un système téléphonique n'est qu'un paquet de fils métalliques rattachés à un mystérieux multiple, qui est placé dans une chambre tenant le milieu entre une école de jeunes filles et une usine fabricant des confitures. Il est même fort probable qu'après avoir soigneusement parcouru toutes les nouvelles téléphoniques des journaux anglais, ainsi que les divers gros livres bleus se rattachant à cette question, le lecteur attentif conclura que le point le plus important de la question téléphonique se résume en ceci : qu'il y a un tarif de £ 5, 13, 7 (soit fr. 141.95), tandis que dans certains endroits de la Hollande, ce tarif n'est que de £ 2, 9, 11 (soit fr. 62.35), et que certains politiciens et conseillers municipaux sont d'avis — et cela fort verbeusement — que les « téléphones » devraient être « sous le contrôle » des municipalités.

Il serait fort à désirer que tous les législateurs et conseillers municipaux — et plus particulièrement ceux de ces derniers appartenant aux quelques conseils municipaux ayant « pataugé » dans les affaires téléphoniques — lisent attentivement l'étude très savante et très complète de la téléphonie que nous donne M. Carty. Il est malheureusement peu probable qu'elle soit lue par d'autres que des personnalités téléphoniques, car elle contribuerait à ouvrir les yeux du grand public et à lui faire comprendre combien étroitement la téléphonie se rattache au travail des ingénieurs. Dans la conclusion de son étude, M. Carty revient à la nécessité d'une étroite alliance entre la méthode d'affaires et la technique téléphonique si l'on veut obtenir des résultats sérieux et durables en téléphonie. La liste des responsabilités des ingénieurs téléphoniques serait presque alarmante, ou tout au moins elle serait de nature à les alarmer, si ceux-ci ne se savaient obligés d'être tous d'« admirables Crechtons » en technique.

Les divers arguments dont se sert M. Carty pour prouver l'étroite parenté qu'il y a entre le côté technique et le côté *affaires* de la téléphonie peuvent se résumer ainsi : Le directeur téléphonique doit être un peu un ingénieur, ou du moins doit être en mesure d'apprécier ce qui touche au côté technique dans des propositions qui peuvent ne paraître toucher qu'au côté commercial de la question, et de son côté, l'ingénieur téléphonique doit se doubler d'un homme d'affaires.

Les professionnels de la téléphonie trouveront de bonnes et utiles leçons dans cette étude claire et documentée sur l'ingénieur téléphonique. La plus utile et la meilleure, celle qui comme un fil

d'or se retrouve à chaque page, est que le professionnel de la téléphonie ne peut jamais assez se familiariser avec toutes les branches de sa profession. Bien que souvent invisible de prime abord, l'influence que chaque partie du travail téléphonique exerce sur toutes les autres parties, et par conséquent sur l'ensemble, est telle qu'il n'existe pour ainsi dire aucun problème en téléphonie que l'on puisse considérer isolément. L'homme qui s'enferme dans une chambre bien close et imperméable, pour y travailler et pour y penser, n'est pas en bonne voie de devenir un vrai professionnel de la téléphonie.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le rapporteur du budget des P. T. T.

La Chambre vient d'élire la commission du budget pour l'année 1907.

C'est M. Steeg, député du XIII^e arrondissement, qui a été nommé rapporteur du budget des P. T. T.

M. Marcel Sembat, qui avait été rapporteur de ce budget pendant de longues années, et dont la compétence était universellement reconnue, n'avait pas été élu membre de la commission du budget.

A ce sujet, le *Journal des Postes* écrit :

« Nous regrettons vivement et sincèrement que notre vaillant et dévoué défenseur M. Sembat ait été écarté, de parti-pris et avec préméditation par le 1^{er} bureau, à la suite d'une perfide manœuvre de M. Victor Fort.

« Cet obscur député de Lyon, soi-disant socialiste indépendant, ne se serait-il pas fait à cette occasion l'instrument, peut-être inconscient, de MM. Joyeux, Serres, Bizet, et aussi de cet excellent et loyal M. Bérard ?

« Tout porte à le supposer. Nous en reparlerons. »

Nous aussi, nous regrettons vivement l'élimination de M. Sembat, qui avait su défendre avec tant de compétence et d'énergie les intérêts du public et du personnel.

Nous sommes persuadés d'ailleurs que M. Steeg déploiera le même zèle pour soutenir la cause des abonnés au téléphone contre les prétentions et la routine de l'Administration.

*
* *

Amateur d'art.

Nous relevons dans le *Journal* l'entre-filet suivant, qui est vraiment peu banal :

M. Alexandre Bérard, qui est surtout historien et amateur d'art, est venu visiter l'exposition des miniatures de la Bibliothèque Nationale. MM. Mar-

cel et Bouchot lui en ont fait les honneurs, il a beaucoup admiré certaines pièces rares, a félicité les organisateurs, et s'est retiré en promettant de revenir tout seul, pour son compte, son livret à la main. M. Bérard se documente pour une histoire de la Convention, et plusieurs des portraits exposés ont un intérêt direct pour lui.

Est-ce vraiment faire un compliment à un sous-secrétaire d'Etat des P. T. T., que de déclarer qu'il est surtout amateur d'art ? Le compliment est d'une jolie ironie.

A la place de M. Bérard, nous préférerions qu'on vantât notre compétence technique et nous chercherions plutôt à nous documenter sur les téléphones que sur la Convention.

Pourquoi donc M. Bérard éprouve-t-il le besoin, depuis quelque temps, de faire célébrer à tout propos — et même hors de propos — par ses panégyristes ses talents littéraires et artistiques ? Convoiterait-il un fauteuil à l'Académie Française ?

En attendant, il s'entraîne à la grande éloquence (!) par des discours de comices agricoles, préside des banquets, et, quand le programme de la journée est épuisé, il daigne parfois se rappeler ses fonctions et inaugurer un bureau de poste.

*
* *

Le téléphone sans fil.

Du *De Dion-Bouton*, dont les informations techniques sont toujours si intéressantes, ces renseignements curieux sur des essais de téléphonie sans fil :

On a procédé, il y a quelques semaines, aux environs de Cologne, à une intéressante expérience de téléphonie sans fil. L'appareil transmetteur était relié, d'une part à une batterie électrique de 25 éléments, d'autre part au Rhin lui-même, au moyen d'un fil de cuivre attaché à un disque en zinc, plongé dans les eaux du fleuve. L'appareil récepteur était relié au fleuve de la même façon.

Les constatations ont été les suivantes : D'une rive à l'autre — et le Rhin a, près de Cologne, presque un kilomètre de large — la parole et le chant étaient parfaitement transmis et perçus. Dans le sens du fleuve, la parole a été comprise jusqu'à cinq kilomètres. Au-delà, la voix était perçue, mais les paroles restaient incomprises.

Il serait intéressant que ces expériences fussent répétées en mer. La téléphonie sans fil pourrait notamment rendre les plus utiles services aux navires en danger ou en quarantaine.

*
* *

Le téléphone à l'Institut

L'Institut a le téléphone ; mais il a en même temps un règlement qui laissera rêveurs les gens pressés pour lesquels semble avoir été inventé le téléphone. La commission administrative de l'Ins-

titut, après avoir longuement délibéré, vient, en effet, de décider que le téléphone placé dans la loge du concierge serait à la disposition de tous les Immortels, mais qu'ils n'auraient pas le droit d'y recevoir des communications. Vous pouvez téléphoner à l'un de vos amis Immortels, on ne vous répondra aucunement. La raison de cette étrangeté ? C'est tout simplement que l'Institut ne peut s'offrir le luxe d'un homme qui resterait au téléphone pour recevoir les appels.

Il faut ajouter que le secrétariat de l'Institut a été beaucoup plus radical. Comme on lui offrait le téléphone, il répondit d'une voix unanime qu'il n'en voulait pas, « car les sonneries dérangent les employés ».

Et M. Paul Meyer, le savant directeur de l'Ecole des Chartes, pince-sans-rire à ses heures, de dire en forme de conclusion :

— Alors, mettez-leur une sonnette en bois !

*
* *

La politesse au téléphone.

Le *Téléphone News*, de Philadelphie, raconte qu'un notable commerçant de cette ville a fait placer l'avis suivant, imprimé et encadré au-dessus de tous les postes téléphoniques de ses bureaux :

« En vous servant du téléphone, rappelez-vous
« que c'est un étranger qui se trouve à l'autre
« extrémité de la ligne. La façon dont vous lui
« parlerez fera de lui un client ou le contraire.
« Faites-en un client et vous ajoutez ainsi à votre
« propre valeur envers la raison sociale. »

Ce bref avis rappelle donc constamment aux employés de cette maison la nécessité qu'il y a d'avoir beaucoup de politesse, d'attention et de patience dans toutes les communications téléphoniques.

Quand verrons-nous un avis semblable affiché dans les « centraux » parisiens ? Encore un des avantages — entre mille — que procure au public l'exploitation du téléphone par l'industrie privée.

*
* *

Des parias.

Sait-on quelle est la situation bizarre — et lamentable — faite par l'Administration aux opératrices qui donnent la communication dans les bureaux téléphoniques des grandes gares parisiennes ?

Sous prétexte que celles-ci sont des *gérantes* et non des *employées* — ô la toute-puissance des mots ! — l'Administration ne leur accorde pas un seul jour de congé du 1^{er} janvier à la Saint-Sylvestre. Bien mieux, même en cas de maladie

dûment constatée par certificat médical, l'Administration retient à ses gérantes leurs appointements pendant toute la durée de leur absence.

Il est difficile d'être plus inhumain que l'Etat patron.

Et pendant ce temps, le gouvernement fait voter une loi pour imposer le repos hebdomadaire à l'industrie privée !

*
* *

Un bilan.

Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

L'Association des Abonnés au Téléphone de Roubaix-Tourcoing a été fondée à la fin de février 1905.

Elle fonctionne régulièrement depuis le mois d'août de cette même année.

A l'origine, elle comptait une centaine d'adhérents. Elle en compte aujourd'hui près de 500.

Elle est intervenue auprès de l'Association des Abonnés au Téléphone de Paris, et auprès de la Commission parlementaire des Postes, Télégraphes et Téléphones, pour leur signaler ses démarches et ses vœux, et leur demander de les appuyer et de leur donner une suite favorable.

L'Administration elle-même a reconnu que les démarches de notre Association tendent à faire augmenter les moyens d'action dont elle dispose, et l'on peut affirmer hautement que l'immense campagne de presse qui a soulevé en 1905 le pays tout entier contre les services des Postes, Télégraphes et Téléphones est due, en grande partie, au mouvement d'opinion créé par l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE DE PARIS, et après elle par l'Association des Abonnés au Téléphone de Roubaix-Tourcoing.

La question téléphonique va entrer ainsi dans une phase décisive, la phase des réformes pratiques.

Toutes nos félicitations et nos vœux de succès à l'Association de Roubaix-Tourcoing.

*
* *

Les beautés du téléphone !

25 juin. — Lyon. — Un seul circuit. Un adhérent a eu à 2 h. 1/4 de l'après-midi le n° 96 et son tour est arrivé à 8 heures du soir.

Le 26 au matin, il a demandé une nouvelle communication avec Lyon et il lui a été répondu que l'unique circuit était interrompu.

*
* *

Toujours le bluff !

Au sujet de la Batterie Centrale, M. Bérard déclarait que ce système avait donné d'excellents résultats, ainsi « que l'a constaté la mission spéciale envoyée par l'Administration aux Etats-Unis. »

Et, en reproduisant cette déclaration, nous de-

mandions, dans notre numéro de janvier 1906 à M. Bérard, si toutefois ce n'était pas une indiscretion de notre part, de vouloir bien donner quelques renseignements sur cette *mission spéciale* ? De quelles personnalités se composait-elle ? Son rapport n'aurait-il pas dû être annexé au projet de loi déposé ?

M. Bérard ne nous a jamais répondu, naturellement. — Mais notre curiosité a cependant trouvé ce qu'était en réalité cette fameuse *mission spéciale*.

En effet, nous avons appris, par le remarquable rapport présenté par M Sembat à la Chambre, que cette *mission spéciale* se composait uniquement d'un ingénieur de l'Administration, M. Denery !

Chose curieuse: au sujet de la Batterie Centrale l'Administration ne connaît que l'Amérique ; elle semble systématiquement oublier ses applications européennes (Angleterre, Belgique, Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Portugal, Russie, Roumanie).

Rossignols téléphoniques

Nous signalons tout particulièrement à nos lecteurs la lettre suivante d'un de nos adhérents qui, sous une forme humoristique, montre une fois de plus l'effroyable incurie qui règne dans la pétaudière téléphonique. L'histoire du *rossignol* téléphonique a déjà eu dans la grande presse, à laquelle nous l'avions signalée, tout le succès qu'elle méritait.

Paris, 1^{er} juin 1905.

Monsieur le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone,

Abonné au téléphone, j'ai, comme tous les abonnés, le tort d'exiger de l'administration que mes appels téléphoniques soient entendus avec exactitude et rapidité.

Dans l'espace de trois semaines, j'ai été privé complètement du service téléphonique pendant plus de quatre jours, et cela, non parce que j'avais été incorrect vis-à-vis de ces demoiselles ou parce que j'avais oublié de solder mon trimestre, mais pour un motif beaucoup plus intéressant et que je vous demande la permission de vous signaler.

Las et fatigué de ces interruptions fréquentes, je demande, un beau jour, à l'Administration de m'envoyer un inspecteur, pour qu'il puisse constater « de visu et de auditu » le mauvais fonctionnement du service, et me fournir, si possible, des explications sur cette situation déplorable.

Or, voici le dialogue qui eut lieu entre Monsieur l'inspecteur et votre serviteur :

M. l'inspecteur. — Oui Monsieur, vous avez parfaitement raison de vous plaindre, vos réclamations sont justifiées, etc., etc. (Nous sommes habitués à ce genre de litanies)... Mais je dois vous avouer que, pour le cas présent, nous demeurons absolument impuissants !

L'abonné. — Comment cela ?

L'inspecteur. — Voilà ! (et là-dessus il dépose sur mon bureau un plan établi pour la circonstance et me tient le discours suivant).

Comme vous le savez, votre poste est relié au bureau de Saxe à un petit meuble nouveau modèle, que nous avons acheté il y a peu de temps en Amérique et dont nous avons voulu faire l'essai. Eh bien ! il faut vous l'avouer, nous avons fait là une bien mauvaise acquisition.

Ce petit meuble n'est qu'un vulgaire rossignol (*sic*), il fonctionne très mal, comme vous allez le comprendre.... (C'est alors qu'intervient le petit plan pour la démonstration)...

L'abonné. — Mais sommes-nous nombreux à être tributaires de ce petit meuble ?

L'inspecteur. — Tous les numéros compris entre 710 et 720.

L'abonné. — Votre essai doit-il durer longtemps ?

L'inspecteur. — Aussi longtemps que durera le petit meuble !

L'abonné (de plus en plus ironique). — Est-il bien solide ce petit meuble ?

L'inspecteur. — Oh oui, Monsieur !

L'abonné. — Mais, dans ce cas, ne pourrait-on en faire bénéficier une autre série d'abonnés ?

L'inspecteur. — Impossible, ce petit meuble est fixé et on ne peut le déplacer.

L'abonné. — Il y aurait alors un moyen bien simple, ce serait de le supprimer !

L'inspecteur. — Y pensez-vous Monsieur ! une dépense pareille !!! Que dirait-on en haut lieu ?

L'abonné. — Que me reste-t-il à faire ?

L'inspecteur. — A attendre qu'on ait perfectionné le petit meuble.

L'abonné. — Cela peut-il durer longtemps ?

L'inspecteur. — Je l'ignore !!! Mais ce que je puis vous dire, c'est que dès aujourd'hui, je vais recommander particulièrement votre poste, etc., etc., etc.....

Ceci se passe de commentaires. J'espère que vous trouverez comme moi, que cette explication fournie par un fonctionnaire sur la façon de comprendre nos intérêts et d'employer le produit de

nos impôts serait plutôt... drôlatique, si nous n'en étions les victimes payantes et obligatoires.

Si vous estimez que ce fait puisse servir à l'instruction de nos co-associés, je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire insérer la présente dans votre prochain numéro du Bulletin.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements l'assurance de ma considération distinguée.

JULIEN MOITIER,
Pharmacien de 1^{re} classe,
20, avenue du Maine, Paris.

A travers la Presse

La maison mystérieuse.

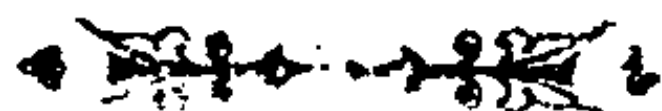
Notre spirituel confrère Willy a publié une amusante chronique sur la dernière fantaisie publiée dans le *Bulletin* par notre collaborateur Pompignac :

« Réparons une injustice éclatante et qui n'a que trop duré : la plupart des Parisiens affirment (et même ils croient) que les hauts fonctionnaires de l'administration téléphonique ne tiennent aucun compte des doléances du public et qu'ils ont transformé leurs emplois en agréables sinécures. Rien n'est moins vrai : le *Bulletin des abonnés au téléphone* prouve que le bureau des réclamations (728-00) accueille courtoisement toutes les plaintes et que, quoi qu'on dise, les employés ne s'y occupent pas seulement à dépouiller la « Petite correspondance » des feuilles spéciales.

« Sous ce titre qu'envierait l'éminent fait-diversificateur du *Journal*, M. Arthur Dupin : « La maison mystérieuse de la rue Las-Cazes », notre confrère Pompignac raconte ce qu'il a vu, de ses yeux vu, dans ce fameux bureau (mais par quelles ruses d'apaches, par quelles combinaisons machiavéliques réussit-il à y pénétrer ? Mystère et graissage de pattes)...

« Vous voyez bien, abonnés au téléphone, mes frères, conclut Willy, que les employés du bureau des réclamations ne demeurent pas oisifs, et vous ne regretterez plus les 400 francs que vous versez annuellement, puisqu'ils contribuent, de façon indirecte, mais efficace, à encourager l'art dramatique ! »

WILLY.



Tribune des Abonnés

Monsieur le Président,

Il me paraît indispensable de vous faire connaître la suite donnée à ma dernière réclamation. Il s'en dégage, me semble-t-il, la moralité de mon aventure.

Vous vous rappelez qu'on m'avait laissé sonner une vingtaine de minutes, sans me donner le moindre signe de vie, et que ce n'était pas la première fois que je me plaignais de ces silences obstinés.

Eh bien ! cette fois l'on s'est avisé que peut-être bien mes piles, — vous savez bien, ces piles pour l'entretien desquelles l'on nous fait payer 1 franc, sans que jamais personne ne vienne les vérifier, — l'on s'est donc avisé que ces fameuses piles étaient sans doute arrivées au bout de leur carrière.

Un ouvrier est donc venu qui a levé les bras au ciel en constatant qu'en effet quatre de mes piles réclamaient une eau nourricière et que deux étaient complètement rongées. On abreuva les unes et remplaça les autres.

Voilà qui est bien, et tant l'espoir est tenace au cœur de l'homme ! je me plais à penser que mes appels ne resteront plus sans écho.

Mais tout de même, pourquoi l'Administration ne fait-elle pas vérifier les piles des abonnés au lieu d'attendre qu'ils se soient plaints mainte et mainte fois ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements pour l'aide que vous me prêtez si obligeamment, l'expression de mes sentiments très distingués.

G. JAMIN.

Lettre de téléphoniste

La lettre suivante nous fournit des renseignements intéressants sur l'état d'âme du personnel :

Monsieur le marquis,

Je prends la liberté de vous écrire, afin de vous renseigner sur certains faits, dont les conséquences sont également fâcheuses pour les abonnés et pour les employés du téléphone.

Deux téléphonistes, que je connais tout particulièrement, m'assuraient hier qu'elles étaient

complètement découragées par la façon d'agir de l'Administration.

Elles sont très consciencieuses et elles font leur service de telle sorte que ceux de leurs abonnés qui ont l'habitude du téléphone, reconnaissent qu'elles sont de bonnes employées. Il arrive cependant de temps en temps qu'un de leurs abonnés se plaint d'avoir sonné longuement son bureau avant d'obtenir une réponse. Il peut être resté en communication avec une personne qui l'avait demandé, ou bien le signal d'appel n'a pas fonctionné au bureau, par suite d'une de ces interruptions si fréquentes avec le matériel téléphonique employé actuellement. Eh bien ! si, dans le premier cas, l'abonné ne sait pas bien expliquer qu'il avait été demandé au téléphone avant l'incident : si, dans le second cas, le signal d'appel fonctionne lorsqu'on fait l'essai de la ligne (ce qui ne prouve pas qu'il ait fonctionné une demi-heure ou une heure auparavant), on fait des observations sévères à la téléphoniste, qui n'est pour rien dans ce qui s'est passé. — Mais, disais-je à mes petites amies, pourquoi acceptez-vous des observations aussi injustes ? — Nous sommes bien obligées de nous soumettre, me répondirent-elles : si nous voulons protester, on ne nous croit pas, et, de plus, on nous considère comme de mauvaises têtes. Il n'y a donc qu'à s'incliner et à s'avouer coupable lorsqu'on ne mérite aucun reproche. »

Est-il juste qu'il en soit ainsi ? Lorsque les personnes chargées de contrôler le travail des téléphonistes, ont reconnu que l'une d'elles est capable et consciencieuse, ne devrait-on pas avoir confiance en elle ? Devrait-on admettre que, par négligence, elle puisse laisser sonner un abonné pendant dix minutes ou un quart d'heure ? Et cependant, on agit ainsi chaque jour envers de bonnes employées. Tout naturellement, il arrive qu'elles se découragent et qu'au lieu de chercher à satisfaire leurs abonnés par leur vivacité et leur complaisance, elles en viennent à travailler machinalement et à faire tout juste ce qui est nécessaire pour éviter des réclamations trop nombreuses. Et ces Messieurs de l'Administration s'étonnent d'avoir des téléphonistes qui manquent de zèle ! Peut-être, Monsieur de Montebello, après avoir lu ces lignes, sera-t-il moins étonné qu'eux du résultat obtenu.

Veuillez agréer, Monsieur le marquis, l'assurance de mes sentiments respectueux.

L'abonné au téléphone paye pour être bien servi. L'Etat, s'étant substitué à l'industrie privée, a pris par là l'engagement d'assurer en échange du prix d'abonnement un service convenable.

(Marcel Sembat, rapport à la Commission du Budget des P. T. T., Mars 1906).

Tournez le moulin !

Les Parisiens qui habitent les arrondissements du centre ou de l'ouest se plaignent du téléphone. Certes, ils n'ont pas tort. Mais que diraient-ils s'ils avaient à se servir de cet appareil de torture dans les faubourgs ?

L'autre jour, étant à Ménilmontant, j'avais à téléphoner. J'entrai donc dans le bureau central du XX^e arrondissement, où le jeune employé chargé de donner les communications était plongé dans la lecture d'un feuilleton à « reconstitutions » qui paraissait l'intéresser prodigieusement.

— Les amateurs ne sont pas nombreux, pensais-je. Tant mieux ! je n'aurai pas à attendre mon tour.

Je dérangeai donc, avec toutes sortes de ménagements, le sympathique jeune homme, pour lui faire part de mon intention de téléphoner. Il me regarda d'un air passablement ahuri, si bien que je jugeai à propos de répéter ma demande.

— Alors, me dit-il, vous voulez téléphoner ?

Quand il se fut convaincu que j'avais la volonté bien arrêtée de faire — ou de tenter — cette chose bizarre, convaincu que rien ne pourrait me détourner de cette idée saugrenue, il poussa un gros soupir et alla s'enfermer dans la cabine.

A peine était-il entré que j'entendis un bruit bizarre, une sorte de ronflement mystérieux, intermédiaire entre le bruit du moulin à café et celui du volant d'une machine. Et cela continuait toujours, régulièrement.

Au bout de quelques minutes, je voulus me rendre compte *de visu* de ce qui se passait dans la cabine. J'ouvris la porte et je vis mon brave petit employé qui, avec la résignation d'un martyr, tournait le petit moulin téléphonique avec une rapidité et une persévérance dignes d'un meilleur sort.

— C'est que, m'expliqua-t-il, sans lâcher son moulin, c'est très difficile d'avoir la communication ! On ne nous la donne pas toujours. Mais je vais tâcher de vous l'avoir.

Il referma la porte, et le ronflement fatidique se poursuivit sans discontinuer pendant cinq minutes, ... dix, ... quinze...

Enfin au bout de dix-sept minutes trente-cinq secondes, la porte de la cabine s'ouvrit brusquement, et je vis sortir en coup de vent le bon petit jeune homme à la casquette, rouge, congestionné, s'épongeant, suant, soufflant — il faisait plus de 30 degrés à l'ombre — mais joyeux, et me criant d'un air de triomphe, comme s'il venait de remporter une victoire :

— Ça y est ! Je l'ai, votre communication !

VALMAJOUR.

REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, rue Amelot, tél. 263-26. — Remise de 10 %.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appareils de projections

Fescourt, constructeur, 75, rue de l'Abbé Groult, tél. 716-38. — 10 %.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François 1^{er} (Champs-Élysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

L'Ozoneur, désinfecteur automatique, antiseptique. — *Lampe hygiénique* (système Roubloff). — 9, rue de la Chaussée-d'Antin. — 5 %.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes : 5 %.

Grand garage de l'Etoile, 252, faubourg Saint-Honoré. — Achats, ventes, locations, réparations. Interprètes. — Prix spéciaux aux membres de l'Association.

Agence parisienne de la marque Collereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Garage Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

Aviculture

Grand couvoir de la Seine, 20, avenue de Courbevoie (Asnières), tél. 166. Spécialité de poussins et canetons. — Remises.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours); Bière de la « Tour Carrée »; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bronzes d'art

Pinèdo, 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, thés, chocolats

Caviezel, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixator », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Chapellerie, cannes, parapluies

Clément (Chapellerie anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Couverture, plomberie

Gruin, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrangé, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

Mossard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Enfileuses de perles fines

G. Tournoud, 7, rue de la Michodière. Exécute aussi les travaux au domicile des clients sur demande; tél. 277-54. — 5 % sur tous les articles.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Huiles et graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de St-Etienne. — *P. Jourdan*, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et robinetterie

E. Poincel (L'Hygiène moderne), 20 et 27, rue de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

H. Lhuguenot, 9, rue du Louvre, tél. 321-23. — 15 % sur les machines neuves et les appareils à reproduire l'écriture.

Péray (machines Manhattan), 1 bis, rue Bleue, tél. 308-84. 10 %.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Remise spéciale.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, Ile de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, rue Turbigo, tél. 312-84. — 10 % sur les impressions seulement.

R. Marchand, 86, rue des Martyrs, tél. 581-98. — 5 %.

Imprimerie moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Piévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

H. Rogers (Grande pharmacie du Bois de Boulogne), 130, avenue de Neuilly, (Neuilly-sur-Seine), tél. 298. — 10 %.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Cail-lou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.
Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamp, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, tél. 810-36. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Restaurants

Restaurant Louis, 4 bis, rue Michel-Chasles, tél. 915-89. — 5 %.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

THEATRES

Théâtre Cluny, boulevard Saint-Germain, tél. 807-76. — 50 % aux fauteuils d'orchestre de première et deuxième série.

CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.**Voyages internationaux à itinéraires facultatifs.**

Il est délivré toute l'année, dans toutes les gares des grands réseaux français, dans certaines agences de voyages et divers bureaux d'émission (1), des Livrets de voyages internationaux à itinéraires établis au gré des voyageurs et pouvant comporter à la fois des parcsours :

a) sur les réseaux français du P.-L.-M., de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, de l'Orléans, de l'Ouest, de l'Etat (lignes algériennes), du P.-L.-M.-Algérien, de l'Ouest-Algérien, du Bône-Guelma et sur le réseau corse des Chemins de fer départementaux ;

b) sur certaines lignes maritimes de l'Océan Atlantique, de la mer Méditerranée, de la mer Noire (Echelles du Levant) desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), par la Société Générale de Transports maritimes à vapeur ou par la Compagnie des Messageries maritimes ;

c) sur les Chemins de fer allemands, austro-hongrois, belges, bosniaques et herzégoviniens, bulgares, danois, finlandais, italiens et siciliens, luxembourgeois, néerlandais, norvégiens, roumains, serbes, suédois, suisses et tures.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie, en Corse ou en Italie, doit comporter obligatoirement des parcsours étrangers ; il doit ramener le voyageur à son point de départ.

Parcours minimum taxé : 600 kilomètres. — Validité : 45 jours, jusqu'à 2.000 kilomètres ; 60 jours de 2.001 à 3.000 kilomètres, et 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres. Arrêts facultatifs.

Les demandes de Livrets internationaux sont satisfaites le jour même lorsqu'elles parviennent, avant midi, aux gares de Paris et de Nice, aux Agences de voyages et Bureaux d'émission ci-dessous désignés. Pour toutes les autres gares, les demandes doivent être faites au moins

(1) Ces Agences sont : 1° à Paris, Cook et fils, 1, place de l'Opéra ; Lubin, 36, boulevard Haussmann ; Voyages Modernes, 4, rue de l'Echelle ; Compagnie hambourgeoise Américaine, 1, rue Auber ; Grands Voyages, 1, rue du Helder, et 38, boulevard des Italiens ; Société des Messageries maritimes, 44, boulevard de la Madeleine ; — 2° à Lyon : Lubin, 76, rue de l'Hôtel-de-Ville ; — 3° à Marseille, Cook et fils, 11 bis, rue de Noailles ; Compagnie des Messageries maritimes, salle des bagages (traverse Nord de la Joliette, porte J).

4 jours à l'avance. Les Livrets commandés en Algérie, en Tunisie et en Corse étant établis en France, le délai de 4 jours est augmenté des délais de transmission.

Voyages circulaires à itinéraires fixes.

La Compagnie délivre, dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter, à prix très réduits, en 1^{re}, 2^e, ou 3^e classes, les parties les plus intéressantes de la France (notamment l'Auvergne, la Savoie, le Dauphiné, la Tarentaise, la Maurienne, la Provence, les Pyrénées, etc.), l'Italie et la Suisse.

Arrêts facultatifs à toutes les gares de l'itinéraire. La nomenclature de tous ces voyages, avec les prix et conditions, figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.

Billets d'aller et retour de Paris à la frontière suisse

délivrés conjointement avec des Cartes d'abonnements généraux suisses.

La gare de Paris délivre des billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, valables 33 jours, pour Genève, les Verrières-frontière, Vallorbe-frontière et Villers-frontière (sans réciprocité).

Ces billets, qui sont émis aux prix de 87 fr. en 1^{re} classe et de 64 fr. en 2^e classe, comportent la faculté d'aller de Paris en Suisse par l'un quelconque des points frontières ci-dessus dénommés et de revenir, soit à Paris P.-L.-M. par l'un quelconque de ces points, soit à Paris-Est par Belle-frontière ou par Bâle-Petit-Croix. Ils sont délivrés exclusivement aux voyageurs qui prennent, en même temps, une carte d'abonnement suisse de 15 ou 30 jours, valable sur les principaux chemins de fer et lignes de navigation suisses.

Les prix des abonnements généraux suisses sont les suivants :

Abonnement de 15 jours : 1^{re} classe, 85 fr. ; 2^e classe, 60 fr. ; 3^e classe, 45 fr.

Abonnement de 30 jours : 1^{re} classe, 125 fr. ; 2^e classe, 90 fr. ; 3^e classe, 65 fr.

Ces prix comprennent un dépôt de 5 fr. qui est remboursé au moment de la restitution de la carte.

AVIS IMPORTANT. — Toutes les gares du réseau P.-L.-M. délivrent des cartes d'abonnements généraux suisses de 15 et 30 jours ; elles délivrent aussi des cartes d'abonnements généraux suisses valables 45 jours aux prix suivants (y compris le dépôt de garantie de 5 fr.) :

1^{re} classe, 165 fr. ; 2^e classe, 115 fr. ; 3^e classe, 85 fr. Pour plus de détails, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.

Billets d'aller et retour de saison à prix réduits.**Berne, Interlaken, Zermatt (Mont-Rose-Gornergrat).**

VALIDITÉ : 60 JOURS

De Paris à Berne ou vice-versa : 1^{re} via Dijon-les-Verrières, à l'aller et au retour ; 2^e via Dijon-les-Verrières, à l'aller, et via Delémont-Delle, Paris-Est au retour, 1^{re} classe, 100 fr. ; 2^e classe, 75 fr. ; 3^e classe, 50 fr.

De Paris à Interlaken ou vice-versa (mêmes itinéraires que pour Berne) : 1^{re} classe, 112 fr. ; 2^e classe, 83 fr. ; 3^e classe, 56 fr. Billets délivrés du 1^{er} avril au 15 octobre.

De Paris à Zermatt (sans réciprocité) via Dijon-Pontarlier-Lausanne : 1^{re} classe, 140 fr. ; 2^e classe, 108 fr. ; 3^e classe, 71 fr. Billets délivrés du 15 mai au 27 septembre.

Ces billets ne peuvent être utilisés, entre Viège et Zermatt, que jusqu'au 30 septembre (le chemin de fer de Viège à Zermatt ne fonctionnant pas après cette date).

Arrêts facultatifs sur tout le parcours. Franchise de 30 kilog. de bagages sur le réseau P.-L.-M. Aucune franchise en Suisse.

VACANCES DE 1906

A l'occasion des vacances de 1906, la compagnie P.-L.-M. mettra en marche sur l'Auvergne un train spécial à prix réduits (3^e classe seulement).

Départ de Paris, le 16 juillet à 6 h. 10 soir.

Retour au gré des voyageurs jusqu'au 1^{er} novembre.

Nombre de places limité. — Franchise de 30 kil. de bagages.

Les billets nominatifs sont délivrés au bureau de ville de la compagnie, 64, rue Tiquetonne, depuis le 2 juillet ; la vente sera close la veille du départ du train.

Pour renseignements voir les affiches ou s'adresser au bureau de la rue Tiquetonne.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer en Bretagne

BILLETS D'ALLER et RETOUR
à prix réduits, valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des Bains de mer, du *Samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre*, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à *prix réduits*, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire. — Pornichet (Sainte-Marguerite). — Escoublac-la-Baule. — Le Pouliguen. — Batz. — Le Croisic. — Guérande. — Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz). — Plouharnel-Carnac. — Saint-Pierre-Quiberon. — Quiberon (Le Palais, Belle-Ile-en-Mer). — Lorient (Port-Louis, Larmor). — Quimperlé (Le Pouldu). — Concarneau. — Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant). — Pont-L'Abbé (Langoz, Locudy). — Douarnenez. — Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

PHOTOGRAPHIE D'ART
ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)

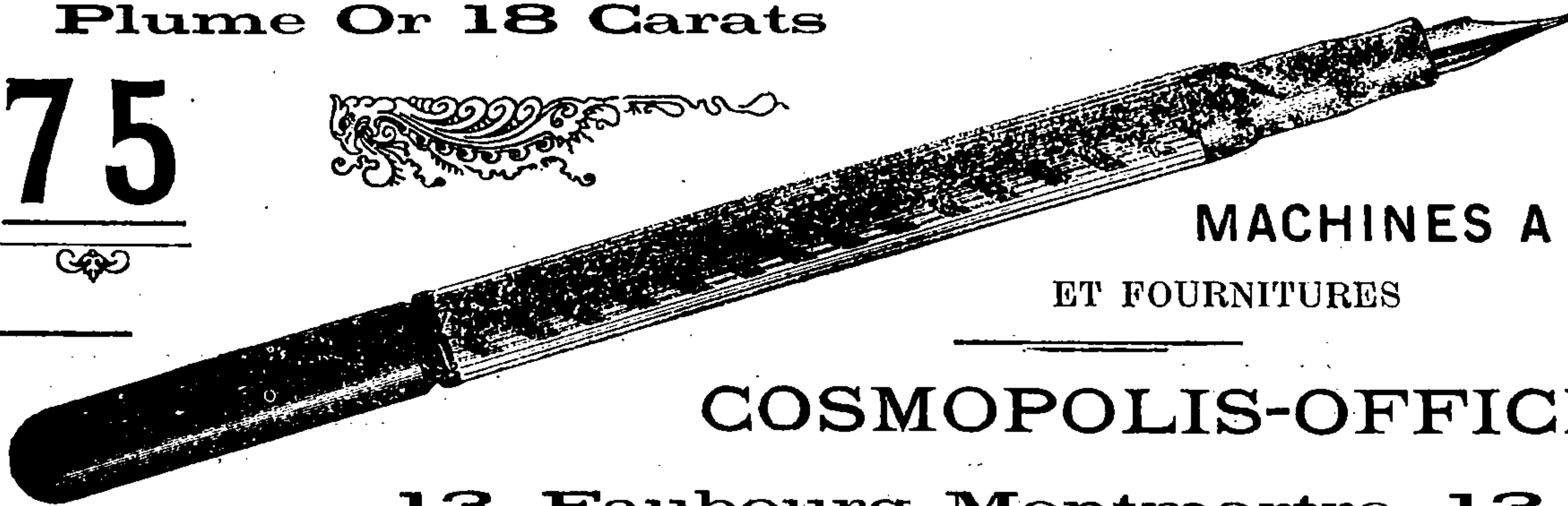
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE: 322.85

PORTE-PLUME RESERVOIR

Plume Or 18 Carats

4.75



MACHINES A ÉCRIRE

ET FOURNITURES

COSMOPOLIS-OFFICE

Téléphone

242-86

13, Faubourg Montmartre, 13, Paris

TELEPHONE

116-06

MONTEBELLO



CHAMPAGNE

TÉLÉPHONE

116-06

G. LECOCQ, Agent Général, 22, rue de la Michodière, PARIS